

3. POUVOIRS POUR FORMALITES

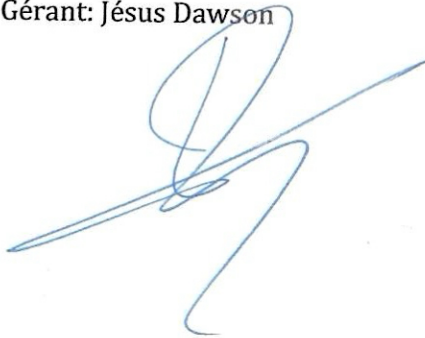
Tous pouvoirs sont donnés au gérant pour effectuer les formalités légales et administratives nécessaires au transfert du siège social, au changement de dénomination sociale, ainsi qu'à la modification des statuts.

Clôture de la séance

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18 :00.

Fait à Cambrai, le 16/01/2025.

Le Gérant: Jésus Dawson

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Jésus Dawson', written over a faint, illegible background of text.